

paiera à la compagnie un boni d'un louis sur chaque immigrant de la classe agricole" ?

R. Oui.

Q. Et entre parenthèses, "garçons de ferme et domestiques" ?

R. Oui.

Q. "Venant au Canada et partant des pays mentionnés, avec l'intention de s'établir au Canada ?"

R. Je croirais que cela devrait comprendre tout le monde. Il n'y a pas de doute là-dessus.

Par M. McLean (Lunenburg):

Q. C'est le contrat de 1899 ?

M. BARKER.—C'est le rapport de 1900. C'est l'année dont parle M. Smart, il est daté du 24 septembre 1900. M. Smart cite l'arrangement existant, lequel est pour l'année commençant en 1900 et finissant en 1901, l'année même dont il est ici question. Maintenant, monsieur Smart, pensez-vous que payer pour un enfant qui est encore dans les bras de sa mère soit une interprétation raisonnable du contrat ?

R. Oui.

Q. Comme un immigrant agricole de bonne foi ?

R. Oui.

Q. Ayant l'intention de s'établir au Canada ?

R. Oui.

Q. Vous croyez sincèrement qu'un bébé, âgé d'un jour, est censé avoir une intention bien arrêtée de s'établir au Canada ?

R. Oui. Je ne vois pas pourquoi il serait venu ici, sinon pour cela.

Q. De sorte qu'en vertu de cet arrangement, lorsque des gens arrivaient à Montréal ou ailleurs, il vous fallait en envoyer la liste à la compagnie industrielle, et en vertu du même arrangement, il vous faut payer d'après cette liste. De cette façon, chaque enfant, chaque bébé arrivé au quai par le vaisseau valait un louis à cette compagnie industrielle ?

R. Oui.

Q. Même s'il était né sur le vaisseau au cours du voyage ?

R. J'ignore quant à cela. "Arrivant au Canada", dit le contrat.

Q. Assurément, votre interprétation comprend cela. Vous croyez sincèrement que c'était là une interprétation raisonnable ?

R. Il n'y a pas de doute que c'était là, dans tous les cas, l'intention.

Q. Et la compagnie s'est fait payer sur cette base ?

R. Sur tous ceux qui appartenaient à cette classe.

Q. Bien, je crois que vous avez été libéral ?

R. Bien, quant à ce qui regarde l'immigration, l'immigration du continent, il n'y avait pas à en sortir, nous étions déterminés à nous assurer des immigrants, même si nous devions nous montrer généreux dans l'interprétation des conditions. Je me rappelle que c'est là la ligne de conduite que nous avons toujours suivie. Nous étions d'avis qu'il s'agissait là d'une question sur laquelle nous ne devions pas nous montrer mesquins quant à la dépense. Nous étions d'avis qu'il nous fallait dépenser de l'argent pour avoir des gens, et nous croyions que nous avions affaire à des personnes fort compétentes et en état de nous envoyer des immigrants.

Q. Je trouve à la page 157 (note au crayon), dossier 113,228-2, que vous expériez une liste en novembre 1901 ?

R. Oui, de tous les immigrants pour toute l'année précédente. Oui.

Q. Maintenant, je trouve dans ce rapport, pour l'année 1900-01, je crois, que je n'en suis pas certain, vous avez compté "adultes, 2,971; enfants, 2,057, et sur tout...."

R. C'est là le rapport envoyé par le département ?

Q. Oui, cela se trouve parmi les papiers que le département a envoyés ici. Je mentionne cela pour établir que payer sur tous n'était pas une mince affaire ?

M. JAMES A. SMART.